

Séance publique du 19 septembre 2000

Délibération n° 2000-5793

commission principale :

objet : **Projet d'agglomération - Une agglomération compétitive et rassemblée : 21 priorités pour le XXI^e siècle - Création d'un conseil de développement**

service : Secrétariat général - Mission prospective et stratégie

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur Jacques Moulinier, vice-président délégué pour la stratégie d'agglomération, a proposé, par rapport en date du 12 septembre 2000, un projet d'agglomération.

Ce projet, issu des travaux de Millénaire 3, s'intitule : une agglomération compétitive et rassemblée : 21 priorités pour le XXI^e siècle. Monsieur le président, lors des Assises de la Métropole de ce 19 septembre, en a fait une présentation publique et il propose au conseil de Communauté de prendre acte de ce projet ;

Vu ledit projet ;

DELIBERE

1° - Prend acte du projet d'agglomération élaboré dans le cadre de la démarche Millénaire 3 : une agglomération compétitive et rassemblée : 21 priorités pour le XXI^e siècle.

2° - Décide de mettre en place un conseil de développement organe consultatif représentatif des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs de l'agglomération lyonnaise.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,